

Mémo - Encadrement Cyclisme en école Élémentaire

Le Cyclisme sur route et le VTT sont des activités à encadrement renforcé.
Elles sont OBLIGATOIREMENT menées en la présence d'intervenant extérieur agréé .

- **Cyclisme, VTT (activité à encadrement renforcé) → adulte agréé** 

Circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017 <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/42640>

En bref...	 -Classe Élémentaire- 
Jusqu'à 24 élèves	2 encadrants = 1 PE + 1 adulte agréé  
De 25 à 36 élèves (à partir de 24 ,1 adulte agréé pour 12 élèves)	3 encadrants = 1 PE + 2 adultes agréés   

- **Si l'activité ne se déroule pas dans l'école → Sortie scolaire régulière donc accompagnateur(s) vie collective** 

Circulaire du 16 juillet 2024 : <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo30/MENE2407159C>

En bref... La sortie scolaire doit être encadrée par 2 adultes au moins (PE+ 1 autre adulte).

 -Élémentaire- 
De 1 à 31 élèves → 2 encadrants dont 1 PE  
De 32 à 47 élèves → 3 encadrants dont 1 PE   
De 48 à 64 élèves → 4 encadrants dont 1 PE ...1 adulte en plus pour 16 élèves    

- **Récapitulatif :**

 PE <small>(prof des écoles)</small>	+  Adulte Agréé	+  Vie Collective
 		 
	ENSEIGNEMENT	VIE COLLECTIVE
VIE COLLECTIVE ENSEIGNEMENT	Agrément validé Renouvellement 5 ans « dans la salle de classe »	Accord direction école +ATSEM+ Service civique
Comptabilisé dans tous les taux d'encadrement		

 **AUCUN** AESH n'est comptabilisé dans les taux d'encadrement. 